

Le Tribunal fédéral autorise la construction du nouveau Musée cantonal des beaux-arts

Les responsables du projet Pôle muséal ont été informés le 24 décembre 2015 de la décision du Tribunal fédéral (TF) de rejeter le recours contre l'autorisation de démolir les bâtiments existants sur le site des halles aux locomotives, et contre la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (mcb-a). Ils prennent acte avec grande satisfaction de cette décision. Le Tribunal fédéral a rejeté ce recours déposé à la suite de la décision de la Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal, qui avait elle-même confirmé, le 20 mai 2015, la décision de la Municipalité de Lausanne de lever les oppositions formulées contre ce projet.

Le 8 juillet dernier, la 1^{re} Cour de droit public du Tribunal fédéral suisse avait déjà rejeté la requête d'effet suspensif concernant la démolition des anciennes halles CFF aux locomotives et la construction du mcb-a. L'effet suspensif avait été sollicité par les opposants dans le cadre de ce même recours.

Fort de cette décision, les responsables du projet Pôle muséal prennent toutes les mesures nécessaires pour que le chantier démarre dans les meilleurs délais, les CFF ayant déjà procédé aux différents travaux d'assainissement du site. Le calendrier des travaux sera présenté au début du mois de janvier 2016.

Lausanne, le 24 décembre 2015

Renseignements complémentaires :
Pascal Broulis, conseiller d'Etat, président du comité de pilotage : 079 435 01 78